

AVIS NÉGATIF SUR LE PLAN ANNUEL DE PRÉVENTION DE LA DDFiP 17

La Rochelle, Le lundi 2 Décembre 2024

Monsieur le Président de la Formation Spécialisée du CSAL de Charente-Maritime, Ce n'est pas malheureusement la première année que nous emmétrons un avis négatif sur le plan de prévention annuel dans ce département.

Avant tout, cet avis n'est absolument pas une critique du travail, des acteurs préventeurs ou des services RH, bien au contraire.

Nous avons pu ces deux dernières années constater la discrétion, l'empathie et l'intelligence émotionnelle dont font preuve les RH et les acteurs préventeurs de ce département face à des dossiers complexes. Nous sommes convaincus que les solutions même imparfaites ont permis d'éviter parfois des drames dans ce département.
Qu'en sera-t-il si les responsables changent et ont une autre approche ?

Nous tenons aussi à signaler la difficulté, pour nous, représentant du personnel à porter certains dossiers avec un contexte juridique de plus en plus complexe et prégnant. Sachez que nous ne faisons pas tout remonter, mais nous avons le sentiment que le nombre d'agents en difficulté ne diminue pas, que les conflits entre agents ou entre agents et hiérarchie sont en train d'augmenter.

Toutefois, nous ne pouvons pas ignorer qu'un des buts de la prévention est de prévenir et d'éviter les crises, pas pour en diminuer les effets délétères sur la santé des agents.

Notre avis porte uniquement sur la prévention.

Et malheureusement, il ne peut pas avoir une politique de prévention tant que les moyens qui sont mis à disposition (*tant humains que matériels*) ne seront pas suffisants pour freiner la dégradation de nos conditions de travail.

Ces moyens ne dépendent que d'un changement profond de politique tant managériale que budgétaire.

Tant que l'État employeur n'aura que seul et unique objectif la réduction des dépenses publiques avec comme corollaire l'augmentation de la productivité des agents, les acteurs préventeurs de ce département continueront à réagir dans l'urgence et nous n'aurons jamais les moyens de mener une véritable politique de prévention.

Au vu de la situation budgétaire dégradée en France, on peut craindre que les marges de manœuvre ne vont pas aller en s'améliorant en 2025.

Autre sujet que nous évoquons depuis deux ans, ce sont les conséquences sur les agents de base de la fin de la responsabilité comptable dans des services ou la maîtrise des risques se dégrade. Nous observons que de simples secrétaires de mairie ainsi qu'un adjoint d'un SGC ont été condamnés à de lourdes amendes dans le cadre de leurs fonctions. La question de la protection fonctionnelle des agents de base est posée, mais la DGFIP n'a toujours pas apporté de réponse claire.

Face à ce constat, face à ces difficultés, nous ne voulons pas duper les agents que nous représentons par un avis positif avec réserve.

Les représentants CGT Finances Publiques de Charente-Maritime